

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC123

présenté par

Mme Amiot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas,
Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard,
M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière,
M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne,
M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud,
Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher,
Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement du groupe LFI-Nupes, nous réitérons à nouveau notre opposition au projet de holding « France Médias ». L'examen de cet article abordant la question de la date d'entrée en vigueur de la réforme, elle pose la question de la temporalité, qui nous semble particulièrement importante à analyser pour comprendre pourquoi cette réforme est menée dans une telle urgence, dans le non-respect total du temps nécessaire à un travail parlementaire de qualité.

Loin de répondre aux intérêts du service public, cette réforme menée à pas de charge s'inscrit en réalité dans un agenda politique personnel de la ministre actuelle de la Culture - qui souhaite obtenir un bilan rapide au ministère de la Culture, afin de pouvoir se présenter aux élections municipales de 2026. Comme le souligne le journal Libération, Rachida Dati « a besoin de gains politiques à court terme » et « Avec cette proposition de loi bien lancée, elle a là une opportunité de succès rapide, tout en se montrant capable de créer un consensus politique entre la majorité et la droite, sa famille d'origine » (qui par ailleurs, défendait déjà ce projet depuis de nombreuses années).

Alors que nous avons pu démontrer depuis le début de l'examen du texte de l'inutilité de cette réforme, on comprend la vraie raison pour laquelle cette réforme est menée : elle ne sert qu'aux ambitions personnelles d'une ministre dont le bilan actuel à la tête du ministère est quasi-inexistant. L'audiovisuel public mérite mieux qu'une telle instrumentalisation politique.